



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 10 avril 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :

4 avril 2024

Délibération n° DCM24-04-10P9

**Finances – Restaurant et service scolaire – Révision
de l'autorisation de programme n° 908**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Luc Barral, M. Patrick Javourey, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô

Procurations :

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

Mme Rosemay Crémieux à Mme Corinne Gonzalez

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Paquita Médiani à Mme Marie Passieux

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme Elisabeth Blanquet

Par délibération du 18 février 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme n° 908 concernant la création des locaux du restaurant et du service scolaire.

Cette autorisation de programme a été modifiée en dernier lieu par délibération du 20 décembre 2023 comme suit :

2021	2022	2023	2024	Total
78 292 €	239 613 €	1 745 159 €	452 936 €	2 516 000 €

Les crédits nécessaires pour achever cette opération en 2024 s'élèvent finalement à 486 934 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de réviser l'autorisation de programme n° 908 concernant l'opération de création des locaux du restaurant et du service scolaire, pour ajuster la répartition des crédits de paiement et le montant total de l'opération comme suit :

2021	2022	2023	2024	Total
78 292 €	239 613 €	1 745 159 €	486 934 €	2 549 998 €

- de dire que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission Ressources et moyens réunie le 22 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

(avec 23 voix POUR, 1 voix CONTRE [M. P. Javourey représenté par Mme C. Blaho-Poncé] et 4 ABSTENTIONS [Mme M. Passieux, Mme C. Blaho-Poncé, Mme P. Médiani représentée par Mme M. Passieux, M. F. Rugani])

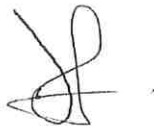
DECIDE de réviser l'autorisation de programme n° 908 concernant l'opération de création des locaux du restaurant et du service scolaire, pour ajuster la répartition des crédits de paiement et le montant total de l'opération comme suit :

2021	2022	2023	2024	Total
78 292 €	239 613 €	1 745 159 €	486 934 €	2 549 998 €

DIT que ces ajustements seront pris en compte dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE